



**Délibération n°2025-48**

Date de la convocation : 24 juillet 2025

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers votants :	15
- dont « pour » :	15
- dont « contre » :	0
- « abstention » :	0

**Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Vice-Président en vertu des délégations du conseil d'administration**

*Le 31 juillet 2025 à 10h30*

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Misson, sous la présidence de Monsieur Serge LASSERRE, Vice-Président en exercice :

**Etaient présents :** Marie Noëlle APOLDA, Henriette DUPRE, Dominique DUPUY, Véronique GOMES, Jacques HERNANDEZ, Serge LASSERRE, Jean-François LATASTE, Jean Marc LESCOUTE, Gisèle MAMOSER, Marie-Hélène SAGET, Roland TOUYA, Jean-Michel DULUCQ

**Etaient excusés :** Valérie BRETHOUS, Christelle CAMOUGRAND, Julie FIALIP,

**Etaient Absents :** Lucie LOUBERE,

**Pouvoirs :** Robert BACHERE à Marie SAGET, Corine de PASSOS à Serge LASSERRE, Ginette GASSIE à Henriette DUPRE,

**Secrétaire de séance :** Yannick BASSIER, Directeur Général des Services

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée au Président par délibération n° 2020-44 du Conseil d'administration en date du 21 septembre 2020.

**CONSIDÉRANT** l'obligation de présenter au Conseil d'Administration les décisions prises par le Vice-Président en vertu de cette délégation,

**Considérant** que la présente séance peut se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée le 15 mai 2025, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 22 mai 2025

Monsieur le Vice-Président rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil communautaire :

- 2025-05 Signature d'un devis modificatif pour l'accompagnement du CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans dans le cadre de la réforme des SAD
- 2025-06 Signature de devis pour l'achat de téléphones portables pour les services du Centre intercommunal d'action sociale du Pays d'Orthe et Arrigans
- 2025-07 Signature d'un avenant n°1 à la convention avec le Centre Hospitalier de Dax pour la fourniture de repas aux agents
- 2025-08 Signature d'une convention de mise à disposition de la piscine municipale de Pouillon à l'EHPAD « La Chaumière Fleurie »

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur [telerecours.fr](https://telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Vice-Président,

Serge LASSERRE